



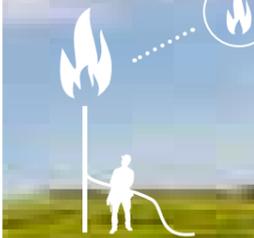
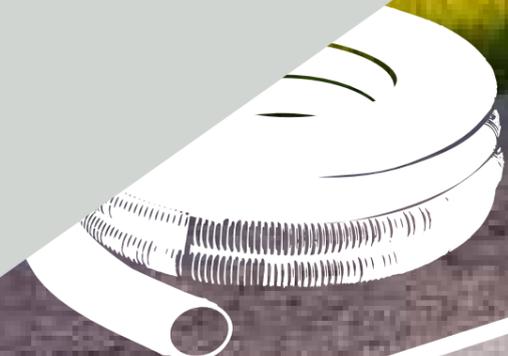
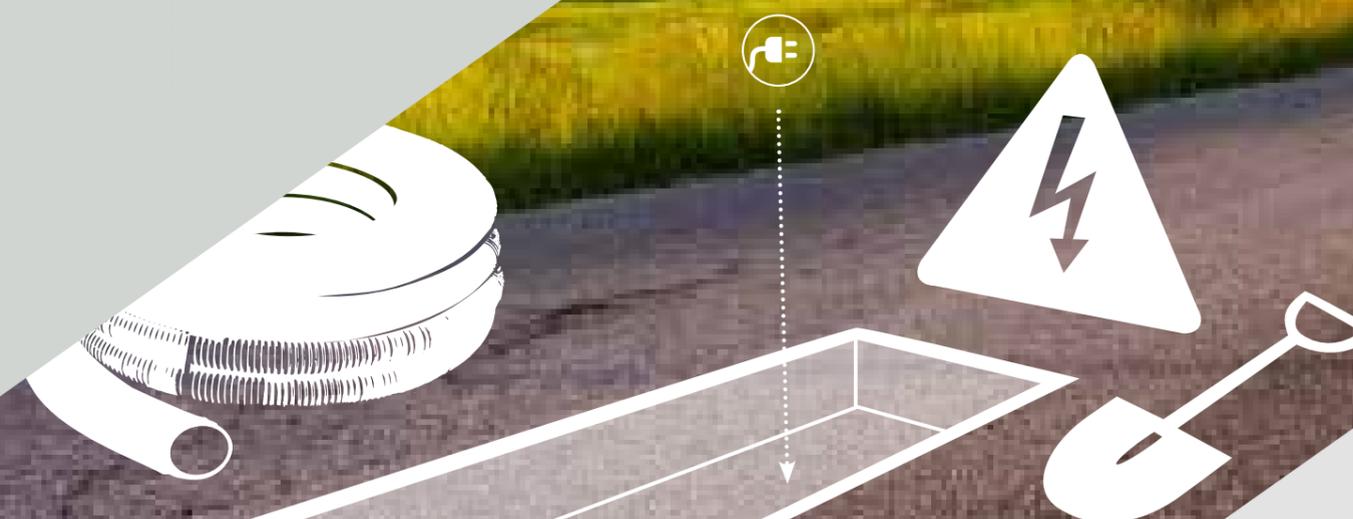
TECHNOPÔLE LAHITOLLE
7 rue Maurice ROY
CS 60021
18021 BOURGES CEDEX

Tél. 02 48 50 85 40
Fax 02 48 21 03 16

E-mail : info@sde18.com
www.sde18.com

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2015

Toutes nos
énergies
AU SERVICE DU CHER !



IMPRIMÉ SUR PAPIER RECYCLÉ

Photos : © Eric Legouhy © iStockphoto LP 2013. All rights



Conception graphique : W Communication 06 76 94 58 43

SOMMAIRE

 **COUPS D'ŒIL** P 4-5
Les temps forts 2015

 **ÉLECTRIFICATION** P 6-11
Renforcer pour fiabiliser le réseau électrique

 **GAZ** P 12-17
Assurer la distribution publique

 **ÉCLAIRAGE PUBLIC** P 18-25
Éclairer mieux, éclairer juste

 **SYSTÈMES D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (SIG)** P 26-29
Optimiser l'administration de son territoire

 **ÉNERGIE** P 30-35
Investir pour l'avenir du patrimoine des Collectivités

 **MOBILITÉ ÉLECTRIQUE** P 36-41
E.Car'18 : c'est parti !

 **FONCTIONNEMENT DU SDE 18** P 42-55

- Les finances du SDE 18
- Une équipe engagée
- Les instances : l'information au cœur de l'organisation du Syndicat
- Valoriser notre territoire

ÉDITO

Le déploiement des premières bornes de recharges pour les véhicules électriques a enfin débuté ! Une inauguration en présence d'André VALLINI, Secrétaire d'État à la réforme territoriale et de nombreux élus, signe que ce projet était attendu par tous. Et que le discours que nous avons régulièrement tenu sur l'intérêt pour un département rural de basculer vers la modernité, a porté !

2015 a également vu le succès de la nouvelle politique énergétique du Syndicat ; près de 30 communes, parmi les plus petites, ont désormais recours à nos services. Et elles sont, en cette mi-2016 désormais 40 !

L'assistance à l'élaboration des agendas d'accessibilités programmés demandés par la loi de 2005 pour laquelle le SDE 18 a détaché un agent a permis à de nombreuses Communes de respecter le délai imposé.

Ces trois éléments pour signifier que, au-delà de ses compétences historiques, le Syndicat est un véritable acteur de la transition énergétique dans le département, et qu'il compte bien, via la Commission paritaire (qui rassemble élus du SDE 18 et représentants des Communautés de Commune ou d'agglomération), prendre toute sa place dans ce domaine au service des habitants de notre territoire.

Avec nos sentiments bien dévoués !



Aymar de GERMAY,
Maire de Marmagne,
1er Vice-Président de Bourges Plus

LES TEMPS FORTS

FÉVRIER



Le groupement de commandes une économie d'un million d'euros pour les membres !

Au cours du mois de janvier, le SDE 18 a proposé la création d'un groupement de commandes d'achats d'électricité, en prévision de la suppression de tarifs réglementés de vente pour les gros consommateurs (tarifs jaunes et verts). L'adhésion à ce groupement a été proposée à tous les acheteurs publics ou privés exerçant des missions d'intérêt général, 84 Collectivités se sont manifestées pour en devenir membres. Le SDE 18 a coordonné, gratuitement, l'ensemble de la mise en concurrence, du recensement des besoins jusqu'au suivi des adhérents. Cette mutualisation des besoins a permis de négocier des tarifs compétitifs réalisant 1 117 160 € d'économies, ce qui représente une baisse moyenne de 12.4 % pour l'ensemble des membres du groupement.

AVRIL



Signature de convention entre le SDE 18 / ERDF / Orange

14 Communes de Bourges Plus et Vierzon bientôt en Très Haut Débit.

Le SDE 18 a été le premier Syndicat d'Énergie à approuver cette convention nationale. Cette mutualisation permet d'optimiser l'utilisation des lignes aériennes basses et moyennes tension et de déployer le réseau plus rapidement, sans avoir recours à l'investissement public. Il s'agit d'un élément décisif d'attractivité et de compétitivité pour le développement d'un département rural comme le Cher. Cette convention va permettre le déploiement de la fibre optique pour les communes de Vierzon, Bourges, Annoix, Arçay, Berry-Bouy, La Chapelle-Saint-Ursin, Marmagne, Morthomiers, Plaimpied-Givaudins, Saint-Doulchard, Saint-Germain-du-Puy, Saint-Just, Saint-Michel-de-Volangis, Le Subdray, Trouy et Vierzon, via le réseau de distribution d'électricité.

JUIN



Le schéma de déploiement d'infrastructures de recharge devient E.Car'18

Baptisé E.Car'18, le dispositif de bornes de recharge adopte une image forte et moderne qui reflète les valeurs qui sont au cœur de la mobilité électrique : l'innovation et la préservation de l'environnement. L'identité visuelle d'E.Car'18 sort des sentiers battus ; elle contribue à dynamiser l'image du réseau de bornes tout en s'inscrivant dans la volonté d'accélérer la transition énergétique.

SEPTEMBRE



Sancerre rénove son patrimoine d'éclairage public !

La Commune de Sancerre a sollicité l'intervention du SDE 18 pour réaliser des travaux de rénovation et d'extension de son réseau d'éclairage public. Ce chantier regroupe des technologies de luminaires innovants tels que des LEDs à détection communicantes ou encore des LEDs avec abaissement de puissance de 50%. Ce chantier est financé pour partie par la Commune de Sancerre dont la participation s'élève à 197 587 € HT, le SDE 18 financera 54% du montant global des travaux soit 234 118 € HT.

NOVEMBRE



Commission générale

Le 23 novembre, a eu lieu, à Marmagne, la Commission Générale annuelle du SDE 18. Cette année la Commission présentait aux adhérents la nouvelle compétence d'aide aux Collectivités. Celle-ci offre aux Collectivités qui le souhaitent une assistance pour la mise en œuvre des travaux liés à l'accessibilité, à la mise en conformité sécurité incendie dans les ERP, de même que les travaux préconisés à la suite des diagnostics CEP ou encore ceux éligibles aux FEE (Fonds d'Efficacité Énergétique). Plus de 130 représentants des Collectivités adhérentes étaient présents.

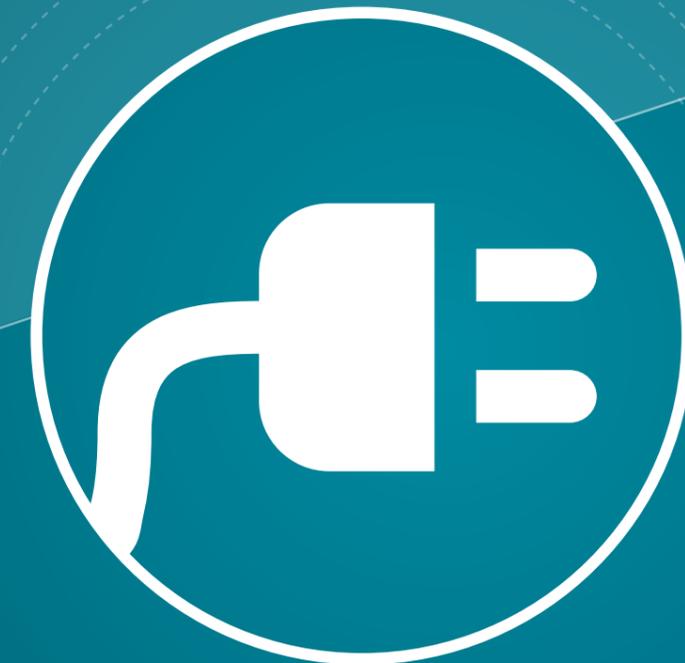
DÉCEMBRE



Villequiers rénove son centre bourg

Ce chantier, qui a duré plusieurs mois a permis la dissimulation de 600 m de réseaux (électricité, éclairage public et télécommunications), la reprise de 48 branchements, ainsi que la dépose de 17 poteaux bétons. La dissimulation des réseaux et la dépose des supports, permettent la rénovation de l'éclairage public avec l'installation de 10 candélabres et de 12 consoles murales. Les travaux représentent un investissement global de 181 648 € TTC. La participation de la Commune de VILLEQUIERS s'élève à 27 608 € HT pour l'éclairage public. Le SDE 18 finance 84% du montant global des travaux soit 154 040 € TTC.





ÉLECTRIFICATION



RENFORCER POUR FIABILISER LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Depuis 1946, le SDE 18 assure sa mission d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Sa politique d'investissement pour améliorer de manière constante le réseau de distribution d'électricité, en fait un acteur majeur de l'aménagement du territoire.

LES TRAVAUX EN 2015

EXTENSION

Une **extension** est un raccordement d'un utilisateur au réseau public. Cela comprend la création d'ouvrages d'extension, de branchement en basse tension et, le cas échéant, le renforcement des réseaux existants.

Sur les **62** dossiers, **10** sont liés à des lotissements dont **2** lotissements communaux, **43** liés à des demandes d'alimentation inférieures à 36 kVA et **9** à des demandes comprises entre 36 et 250 kVA. Ces extensions de réseaux ont été réalisées en technique souterraine.

62
DOSSIERS
1 460 250 €
DE TRAVAUX

RENFORCEMENT

Un renforcement consiste à résorber les variations de tension constatées sur le réseau au-delà de +/- 10 % par rapport à la norme de 230 Volts ce qui équivaut à une tension d'électricité distribuée < **207 V** ou > **253 V**.

Deux causes peuvent amener à effectuer des travaux de renforcement :

- La plainte d'un usager qui sera vérifiée par un appareillage de mesure posé par **ERDF**,
- La surveillance du réseau par le concessionnaire via ses modules informatiques de simulation des contraintes.

41 dossiers font suite au programme travaux transmis par les services d'ERDF et **8** sont consécutifs à des réclamations de clients pour des chutes de tension.

En 2015,
le SDE 18 a investi
7.3 millions d'euros
pour les travaux
d'électrification, auxquels
il faut rajouter l'achat de
transformateurs pour
272 507€.

SÉCURISATION

Une sécurisation de réseau consiste à modifier les ouvrages existants afin d'améliorer la continuité de fourniture d'électricité.

L'opération consiste au remplacement des conducteurs basse tension en fils nus par des conducteurs torsadés.

En 2015, **19.8 km** de réseau basse tension ont été sécurisés dont **3.2 km** ont été reconstruits en souterrain. Ces travaux sont réalisés en collaboration avec les services d'ERDF dans le cadre des chantiers de restructuration HTA où le SDE 18 prend en charge la sécurisation du réseau BT.

69
DOSSIERS
1 248 847 €
DE TRAVAUX

ENFOUISSEMENT

Le SDE 18 réalise les opérations d'enfouissement lorsqu'il est sollicité par la Collectivité.

Une dissimulation de réseaux électriques rend obligatoire l'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunications selon l'article L.2224-35 du CGCT.

Les travaux d'électrification ont entraîné l'enfouissement des réseaux de télécommunication pour un montant de **512 465€** et de **1 343 052€** pour les travaux de restitution d'éclairage public.

19
DOSSIERS
2 536 738 €
DE TRAVAUX

LA LONGUEUR DES RÉSEAUX IMPACTÉS...

PAR LES TRAVAUX
D'ÉLECTRIFICATION
RÉALISÉS EN 2015



EXTENSION
10.3 km

de réseau souterrain créés.



RENFORCEMENT
20.36 km

de réseau BT renforcés dont
7.1km en technique souterraine,
3.9 km de réseau HTA
ont été créés dont
2.4km en souterrain.



SÉCURISATION
19.8 km

de réseau Basse Tension
sécurisés dont **3.2 km**
en technique souterraine.



ENFOUISSEMENT
11.8 km

de réseau Basse Tension enfoui
1.7 km de Haute Tension.



POUR RÉALISER
LES TRAVAUX,
LE SDE 18 A FAIT
L'ACQUISITION DE
...

- 32** transformateurs pour un montant de **272 507€**
- 13** postes sur poteau type H61
- 19** postes au sol

LES TRAVAUX EN IMAGES



1 Boulleret
Enfouissement



2 Herry
Chantier de sécurisation
des réseaux aériens



3 Lissay Lochy
Forage dirigé pour
l'enfouissement du réseau



4 Bourges
Pose d'un support
enclavé



GAZ

ASSURER LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DU GAZ

Dans le cadre de sa mission d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz, le SDE18 veille à l'état du réseau, au respect des cahiers des charges afin de garantir la qualité de la distribution de cette énergie.

LE GAZ NATUREL

Le réseau est alors relié au réseau de transport national.

LE GAZ PROPANE

Le réseau est en circuit fermé avec des cuves disposées sur le territoire de la Commune.

Dans le cas d'un contrat avec un propaneur, il lui est demandé d'étudier le passage au gaz naturel régulièrement pendant la durée du contrat.

LE GAZ NATUREL



59

Communes desservies au gaz naturel dont 58 en contrat historique et 1 en DSP.



1 500 km de réseau.



1 154 931 MWh de gaz distribué.



56 392 clients.

LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC GAZ



La délégation de service public gaz

Elle consiste à confier la charge des travaux, l'exploitation et la vente d'un réseau de distribution de gaz à un prestataire appelé le concessionnaire.



Les Collectivités

Celles qui souhaitent bénéficier d'une desserte de gaz, sollicitent le SDE 18 qui prend en charge toutes les démarches de cette délégation.

LE GAZ PROPANE



8 Communes en gaz.



14 098 m de réseaux.



2 791 153 kWh consommés.



191 clients.

LES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE

- 1 — **Délibération** de la Commune.
- 2 — **Avis** de la CCSPL.
- 3 — **Lancement** de la procédure d'appel d'offres par le Syndicat sur la base d'un dossier technique.
- 4 — **Analyse** des propositions de cahier des charges de concession de distribution de gaz et de schémas de desserte.
- 5 — **Négociation** avec les candidats, et finalisation du cahier des charges.
- 6 — **À partir de la date de** notification du marché, le concessionnaire réalise à sa charge le réseau de distribution qu'il exploitera pour une durée généralement égale à 30 ans.

ZOOM SUR

LE SDE 18 ACTEUR DE LA CONCERTATION NATIONALE GRDF

« NOUVELLES DONNÉES
pour une NOUVELLE DONNE »
de GrDF

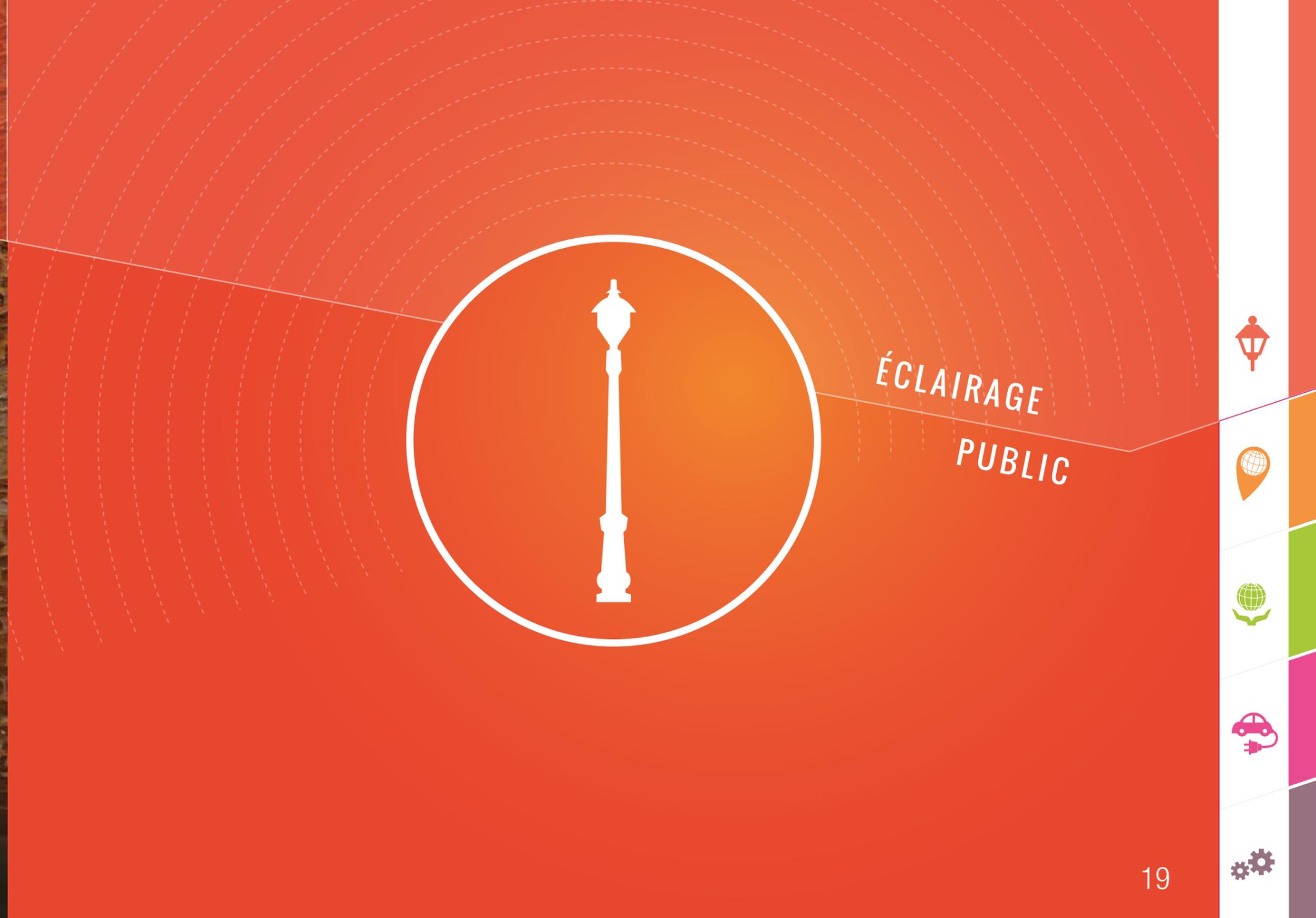


« **NOUVELLES DONNÉES pour une NOUVELLE DONNE** » de GrDF est le résultat d'une concertation qui a débouché la rédaction du décret fixant les données à communiquer dans le cadre du Compte-Rendu d'Activité du Concessionnaire (CRAC), annoncé dans l'article 42 du projet de loi relatif à la transition énergétique.

Lancée en novembre 2014 à l'initiative de GrDF, cette concertation a réuni des fonctionnaires territoriaux et des élus, représentant les autorités concédantes, et des associations d'élus ainsi que la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) et la Direction Générale de l'Énergie et du Climat (DGEC) du ministère de l'Écologie en charge de la rédaction du décret.

Parmi les différents acteurs du projet, Aymar de Germain, mandaté pour représenter l'Association des Maires de France, était le seul élu d'un territoire rural à participer aux débats. En réunissant des acteurs aux besoins différents, ce projet a permis de comprendre les contraintes et les attentes de chacun afin d'améliorer le pilotage des concessions gazières dans le cadre de la vision énergétiques des territoires.





ÉCLAIRAGE
PUBLIC



ÉCLAIRER MIEUX, ÉCLAIRER JUSTE !

L'éclairage public représente 41% des consommations d'électricité des Collectivités. Le SDE 18, conscient des enjeux économiques et énergétiques pour ses adhérents, apporte son expertise technique et son aide financière aux Communes désireuses de mieux maîtriser leurs consommations liées à l'éclairage public.

LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC ENGAGÉS EN 2015

En 2015, 848 affaires ont été engagées contre 599 en 2014.

Le montant total engagé est supérieur de 467 952 € par rapport à l'année dernière. Les sommes engagées en 2015 pour la compétence éclairage public représentent un investissement de plus de 5 000 000 € pour le SDE 18.

92%
des Collectivités du Cher font confiance à l'expertise du SDE 18.

LOT 2 NORD-OUEST

253 affaires
1 268 444 €*

LOT 1 CENTRE

167 affaires
970 959 €*

LOT 4 SUD-OUEST

89 affaires
582 803 €*

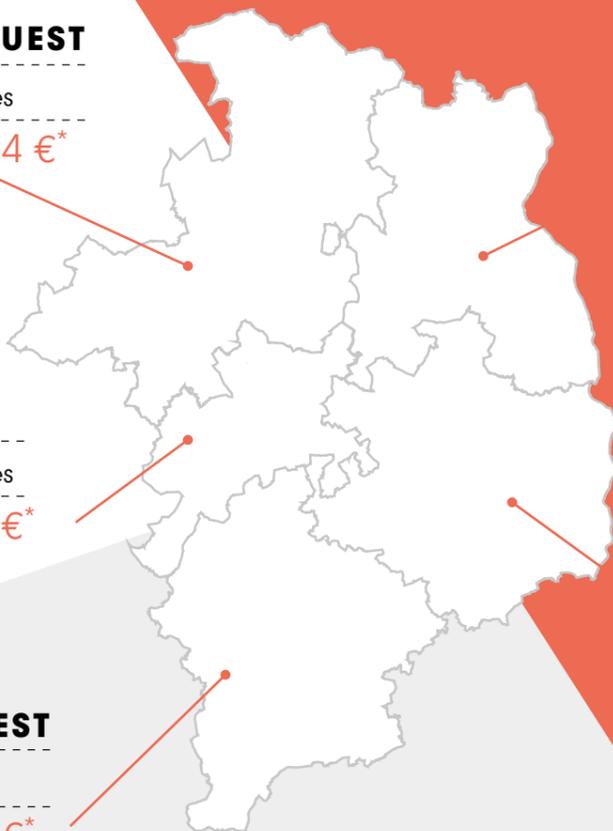
LOT 3 NORD-EST

179 affaires
1 357 492 €*

LOT 5 SUD-EST

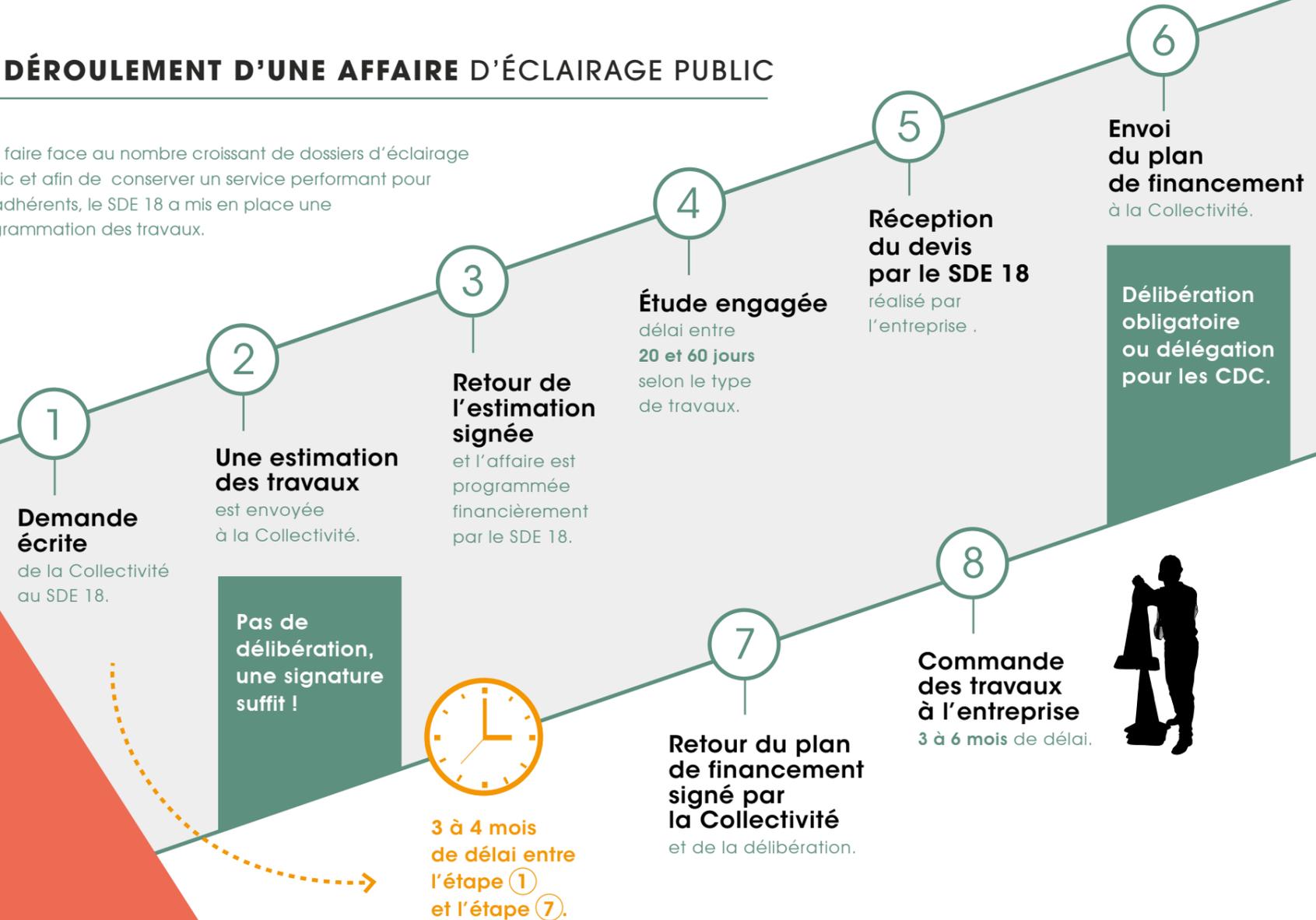
160 affaires
904 872 €*

* Prix TTC



LE DÉROULEMENT D'UNE AFFAIRE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Pour faire face au nombre croissant de dossiers d'éclairage public et afin de conserver un service performant pour ses adhérents, le SDE 18 a mis en place une programmation des travaux.



LE PLAN REVE UN SUCCÈS DEPUIS 4 ANS

En 2014, le Comité syndical a pris la décision de prolonger d'une année le plan REVE, le succès que rencontre ce plan de financement pour la rénovation l'éclairage public ne se démentant pas depuis son lancement, en 2011. Au total plus de **6,5 millions d'euros** ont été investis par le Syndicat pour rénover le patrimoine lumineux des Collectivités.

Initialement, le plan REVE devait être temporaire, il avait pour objectif d'anticiper la fin de la commercialisation des lampes dites « ballons fluos », très énergivores.

Le SDE 18 a donc apporté une aide financière pour ses adhérents, pour les travaux de rénovation d'éclairage public à hauteur de 70% du montant HT. Le dispositif a rapidement été étendu aux armoires de commandes pour les mises en conformité avec les normes en vigueur.

Depuis un an, le plafond de financement a été limité à **30 000 € HT**.

« le succès que rencontre ce plan de financement pour la rénovation de l'éclairage public ne se dément pas ... »

LES CHIFFRES DE LA COMPÉTENCE

266
COMMUNES ADHÉRENTES
à la compétence en 2015

255
en formule complète
11
en formule allégée

4
NOUVELLES ADHÉSIONS
en 2015

3
en formule complète
Montlouis,
Saint-Symphorien,
Villegelin
1
en formule allégée
Mornay Berry

6,5 M.€
INVESTIS AVEC LE PLAN REVE
depuis 2011

23%
des points lumineux rénovés
28%
des armoires de commandes rénovées

54 923
POINTS LUMINEUX
en 2015

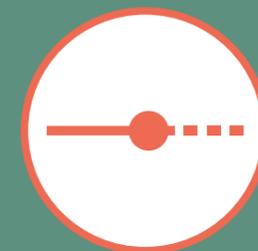
LA RÉPARTITION DES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

EN 2015

(en volume financier)



ENFOUISSEMENT
20 affaires
1 162 296 €



EXTENSION
58 affaires
477 125 €



RÉNOVATION
313 affaires
financées par le plan REVE
2 710 208 €



SUITE À PANNE
224 affaires
164 521 €
financées à 100% par le SDE 18



ZOOM SUR

SANCERRE RÉNOVE...

Afin d'améliorer l'efficacité énergétique de son patrimoine et de réduire significativement sa consommation électrique, la Commune de Sancerre a sollicité l'intervention du SDE 18 pour réaliser des travaux de rénovation et d'extension de son réseau d'éclairage public.

Ce chantier d'envergure, le plus important de la compétence pour 2015, a regroupé plusieurs technologies de luminaires innovants tels que des LEDs à détection communicantes, (le lampadaire détecte un usager et déclenche instantanément l'allumage des candélabres d'une même zone) ou encore des LEDS avec abaissement de puissance de 50%. Ces technologies permettent non seulement de limiter les consommations énergétiques et de réduire la pollution lumineuse, mais aussi apportent un confort maximum aux usagers à tout moment de la nuit.



244
candélabres rénovés

44
nouveaux points
lumineux implantés

431 705 €
de travaux

54%
des travaux financés
par le SDE18





SYSTÈME
D'INFORMATION
GÉOGRAPHIQUE



OPTIMISER L'ADMINISTRATION DE SON TERRITOIRE

Depuis que le SDE 18 a été identifié comme l'interlocuteur des Collectivités, pour la numérisation du cadastre, le Syndicat n'a pas cessé d'enrichir son Système d'Information Géographique (Latitude18). Aujourd'hui, ce service à la carte est plébiscité par les Collectivités adhérentes.

17
couches thématiques consultables sur Latitude 18



LA NUMÉRISATION DES RÉSEAUX HUMIDES

En 2014, le SDE 18 s'était engagé à mettre en place un marché de la numérisation des réseaux humides afin de faciliter le recensement et l'exploitation des données numérisées en les rendant disponible sur Latitude 18. Cette démarche permet de garantir l'homogénéité des données techniques du territoire dans le respect de l'obligation légale fixée par le décret du 27 janvier 2012. Lors du bureau Syndical du 9 juin 2015, le marché de numérisation des réseaux humides a été attribué à la société HYDRACOS.

LES AVANTAGES DU MARCHÉ PROPOSÉ PAR LE SDE 18

- Bénéficier de la subvention de 50% jusqu'en septembre 2016, de la part de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne : 150 000 € HT dont 100 000 € HT pour l'eau potable et 50 000 € HT pour les eaux usées,
- Mutualiser les besoins pour bénéficier de tarifs compétitifs tarifs 0,23 € ml AEP et 0,34 € ml EU et EPL
- Profiter de l'expertise technique du SDE 18

LE DÉVELOPPEMENT DES OUTILS COLLABORATIFS

L'outil dit « collaboratif » consiste à donner la possibilité à l'utilisateur de Latitude 18 d'enrichir par lui-même des informations géographiques propres à son territoire (sentiers touristiques, zones d'activités, cimetière, voirie communale, ordures ménagères, patrimoine arboré, SPANC). Dans tous les cas, la Collectivité positionne la donnée puis complète, via un formulaire, les caractéristiques techniques de la donnée. Ces nouvelles informations sont hébergées directement dans la base de données Latitude 18. La Collectivité assure la gestion des mises à jour et assume la responsabilité des données.

LA CONTRIBUTION FORFAITAIRE

LE FORFAIT COMPLET 0,50 € PAR HABITANT

Il comprend l'hébergement d'un nombre illimité de couches : cadastre, réseaux électriques, éclairage public et gaz, vue aérienne, monuments historiques, documents d'urbanisme, réseaux humides, hydrants du SDIS, etc.

LE FORFAIT ALLÉGÉ 0,10 € PAR HABITANT

Il comprend l'hébergement d'un nombre limité de couches : cadastre, réseaux électriques, et gaz. Cette formule n'est accessible qu'aux Collectivités disposant en interne de leur propre SIG. Une délibération de la collectivité doit explicitement préciser le souhait d'accéder à Latitude 18 selon le forfait allégé.

ZOOM SUR



LA NUMÉRISATION DES RÉSEAUX HUMIDES UN ENGAGEMENT TENU !

La Commune de Jouet-sur-l'Aubois est la première Collectivité à bénéficier de ce dispositif permettant une gestion patrimoniale des 50 km de ses trois réseaux. En 2015, trois autres numérisations ont été réalisées, Saint-Georges-sur-la-Prée, Mery-Es-Bois. À terme, ce travail servira à la réalisation du schéma directeur des réseaux humides, avec comme objectif d'optimiser la qualité d'entretien des réseaux et la planification des travaux.

Serge LAURENT, Maire de Jouet-sur-l'Aubois,

« Ce projet s'est réalisé grâce au SDE 18 qui a porté le projet en garantissant des prix compétitifs et une subvention de 50% de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ».

LES CHIFFRES CLÉS DE LA COMPÉTENCE EN 2015

17

Thématiques consultables.

12

Outils cimetière développés.

8

Outils réseaux humides développés.

2

Outils sentiers touristiques développés.

2

Outil adressage des voiries et bâtiments développé.



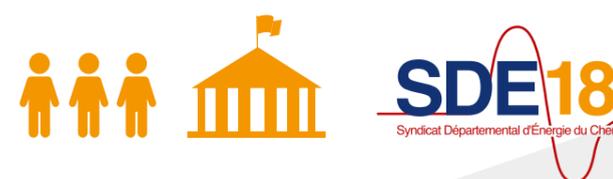
ÉNERGIE



INVESTIR POUR L'AVENIR DU PATRIMOINE DES COLLECTIVITÉS

Avant la mise en place du Pack Énergie, peu de Communes étaient engagées dans le dispositif énergie et beaucoup ne connaissaient pas les missions de ce service bien que les Communes y adhérant étaient très satisfaites de l'accompagnement réalisé. Fort de ce constat, la compétence énergie du SDE 18 a été totalement repensée afin d'offrir une offre de service plus adaptée au besoin des Communes.

Le service s'engage auprès des Collectivités adhérentes en proposant un accompagnement et des conseils personnalisés afin de les aider à maîtriser leurs consommations d'énergie et de réaliser leurs projets de rénovation de leurs bâtiments.



Le Pack « énergie »

**1 ADHÉSION + 3 SERVICES
POUR ACCOMPAGNER LES ADHÉRENTS !**

Un accompagnement personnalisé de votre Collectivité, jusqu'à 2 000 habitants, sur toutes les questions liées à la maîtrise de l'énergie du patrimoine. Le Pack Énergie permet aux petites et moyennes Collectivités, ne disposant pas de ces compétences en interne, de bénéficier du savoir-faire d'un conseiller « mutualisé ».

- 1 L'adhésion au CEP : 0,60 €/hab./an sur 4 ans.
- 2 Un bilan énergétique sur 4 ans.
- 3 Une thermographie gratuite pour 1 bâtiment.
- 4 Une subvention bonifiée de 20% pour les travaux de rénovation.

Le PACK ÉNERGIE

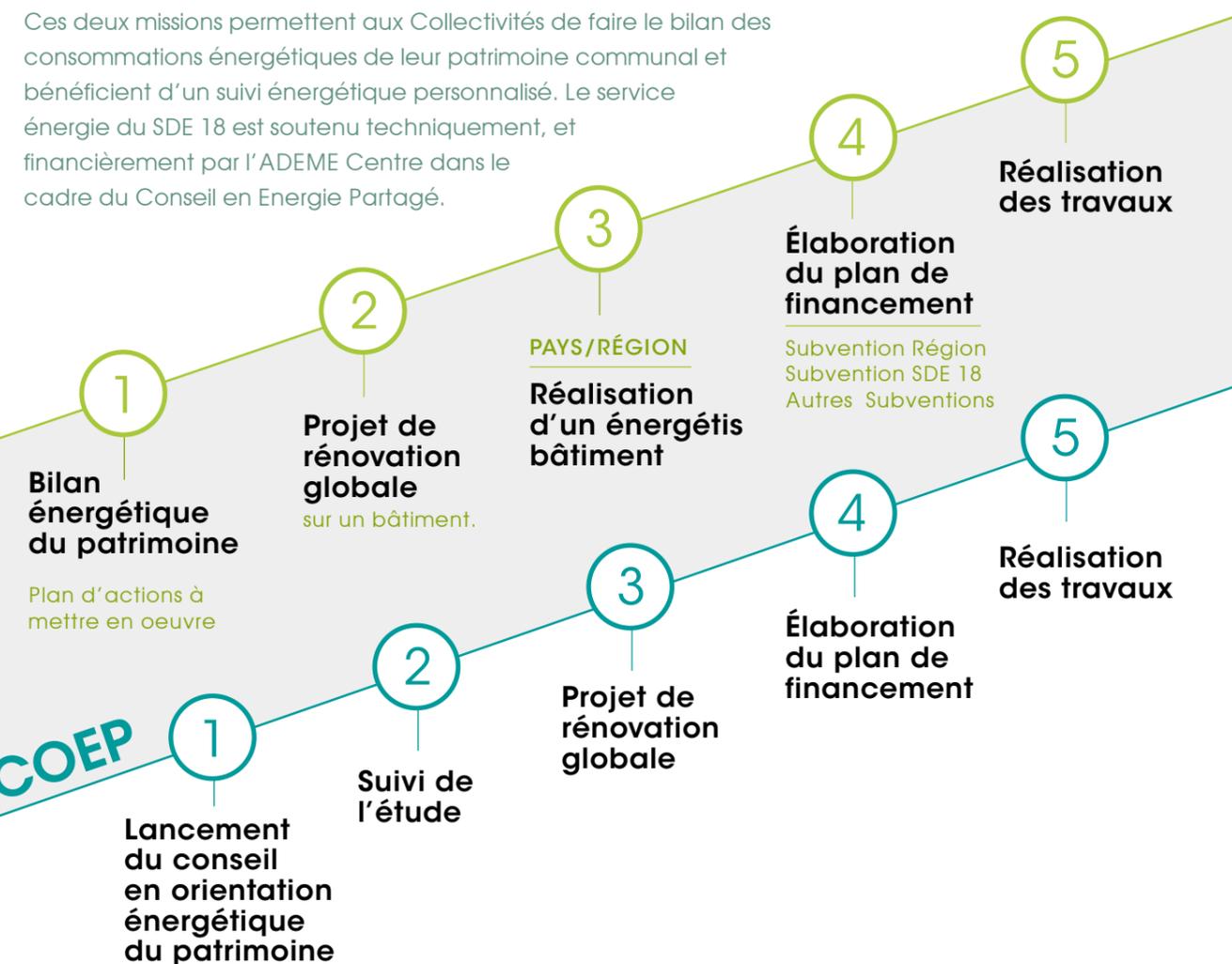
La nouvelle offre de service pour optimiser la gestion du patrimoine des Collectivités !

LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGE **CEP** (-1000 HAB.) & LE CONSEIL EN ORIENTATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE **COEP** (+1000 HAB.)

Ces deux missions permettent aux Collectivités de faire le bilan des consommations énergétiques de leur patrimoine communal et bénéficient d'un suivi énergétique personnalisé. Le service énergie du SDE 18 est soutenu techniquement, et financièrement par l'ADEME Centre dans le cadre du Conseil en Énergie Partagé.

CEP

COEP



CEP

Le CEP est destiné aux Communes de moins de 1000 habitants. Le SDE 18 réalise le bilan énergétique et accompagne la Collectivité adhérente dans les étapes du CEP et dans la mise en place des actions.

COEP

Le COEP est destiné aux Communes de plus de 1000 habitants. Cette prestation est réalisée par un bureau d'étude spécialisé. Cette étude permet d'analyser la situation énergétique de la Commune tant au niveau de son patrimoine bâti que de sa flotte de véhicule. Le COEP présente les actions pouvant être réalisées et les hiérarchisent. Cette première étape permet de cibler un ou plusieurs bâtiments qui pourront, par la suite, faire l'objet d'actions de rénovation. Elle est indispensable pour obtenir les aides financières régionales.

LA THERMOGRAPHIE

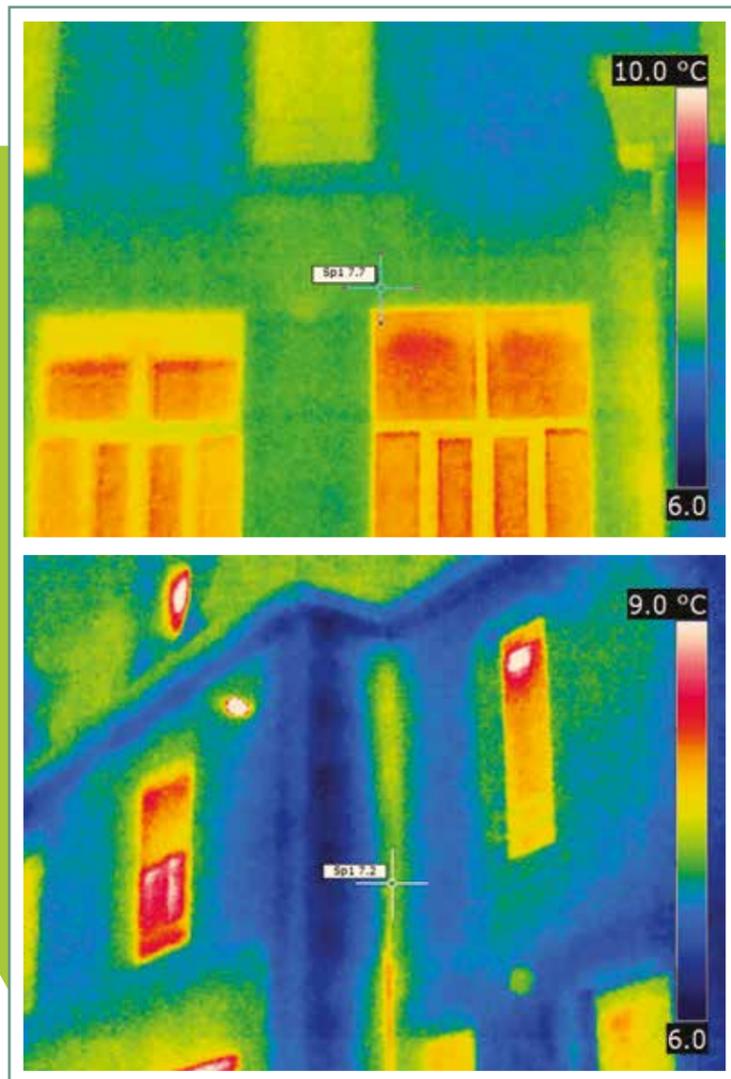
Cette étude a pour objectif d'identifier via les images thermographiques (thermogrammes) les différents points entraînant des déperditions d'énergies dans les bâtiments.

1 LA VISITE DES BÂTIMENTS

La caméra thermique permet de capter le rayonnement invisible d'énergie dégagée par un objet et de le restituer sous forme d'une image visible colorisée. Pour effectuer les prises de vues, il est indispensable qu'il y ait une différence de température de plus de 10°C entre l'intérieur et l'extérieur. La visite doit également être effectuée tôt le matin (avant que le soleil n'ait eu le temps de chauffer la façade) ou tard le soir.

2 L'ANALYSE DES DONNÉES ET LA RÉDACTION DU RAPPORT

Les thermogrammes sont inclus dans un rapport présentant toutes les analyses suivant l'endroit du bâtiment. La conclusion du rapport présente les actions pouvant être mises en place ; la Commune garde l'entière maîtrise des travaux à effectuer.



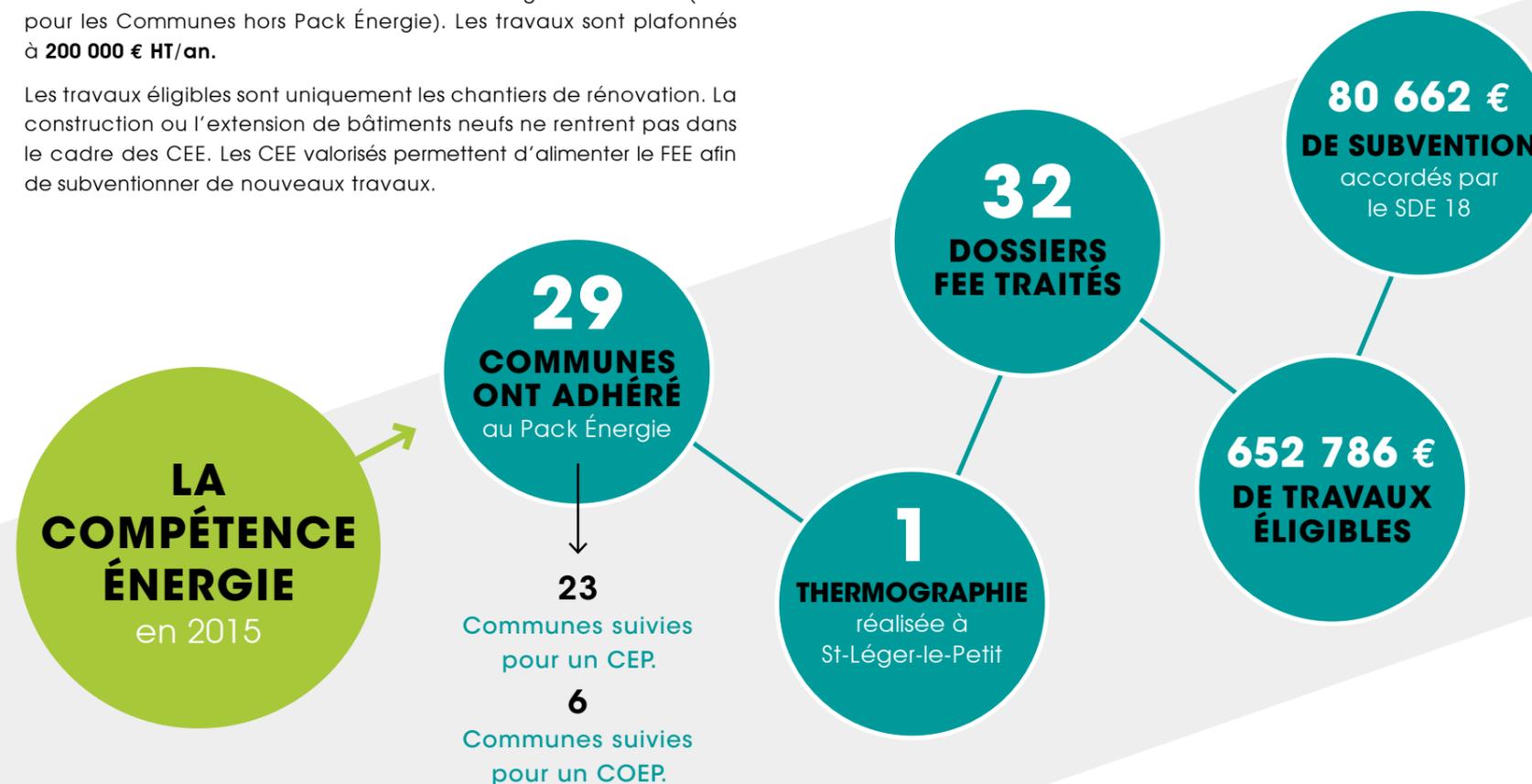
UNE SUBVENTION AU FONDS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE BONIFIÉE

Le SDE 18 propose aux Communes de mutualiser leurs Certificats d'Économie d'Énergie et de les vendre sur le marché via le Registre National des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE).

En adhérant au Pack Énergie, la Commune peut prétendre à **20%** de subvention sur le montant HT des travaux éligibles aux CEE. (10% pour les Communes hors Pack Énergie). Les travaux sont plafonnés à **200 000 € HT/an**.

Les travaux éligibles sont uniquement les chantiers de rénovation. La construction ou l'extension de bâtiments neufs ne rentrent pas dans le cadre des CEE. Les CEE valorisés permettent d'alimenter le FEE afin de subventionner de nouveaux travaux.

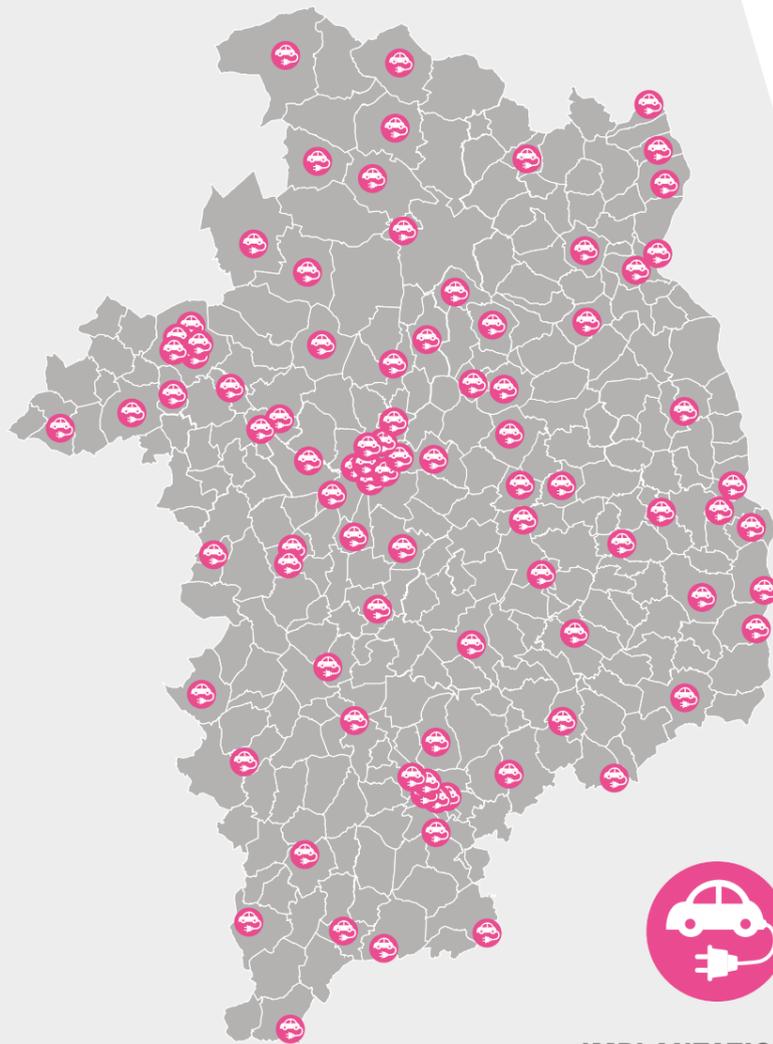
Les aides financières du SDE 18 au travers du Fonds d'Efficacité Énergétique sont cumulables avec les aides du Conseil Régional et du Conseil Départemental. En revanche, elles ne sont pas cumulables avec les aides de l'ADEME.





MOBILITÉ
ÉLECTRIQUE





IMPLANTATION DES BORNES ÉLECTRIQUES

E.CAR'18 C'EST PARTI !

Le SDE 18 s'engage pour l'aménagement du territoire !
4 bornes installées :
 Boulleret, Méreau, Chezal Benoit et Neuvy-sur-Barangeon

En 2015, le projet sur lequel le SDE 18 travaille depuis 2012, est arrivé dans sa phase opérationnelle. En 2014, le marché des bornes de recharge a été attribué à l'entreprise CITÉOS. Les premières bornes ont été installées et mises en service au cours du 2^e semestre 2015.

LE PROJET DE DÉPLOIEMENT DANS LE CHER

- 1 101 bornes
- 2 Sur le domaine public, placées à proximité des services publics, commerces, zones d'activités ou touristiques...
- 3 Proximité des réseaux basse tension
- 4 Fonction du trafic sur les routes départementales (donnée CG18)
- 5 Espacées d'environ 20 kms
- 6 Recharges normales à accélérées (3 à 22 kVA)
- 7 Configuration de type 1
4 prises par borne
2 places de stationnement

LES AVANTAGES

- **ENVIRONNEMENT**
Pas de dégagement de CO² des véhicules.
- Une borne tous les 20 km.
- **ÉCONOMIQUE**
 - Gasoil - environ 6 €/100 km (conduite éco)
 - Électricité - environ 2 €/100 km
- **Exemplarité des Collectivités** vis-à-vis de leurs administrés



LE PROCESSUS POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE



* **COMITÉ NATIONAL POUR LA SÉCURITÉ DES USAGERS DE L'ÉLECTRICITÉ** est chargée du visa obligatoire d'attestations de conformité des installations électriques.

ZOOM SUR

Ecocar LE CHER ROULE BRANCHÉ !



INAUGURATION DE LA 1^{er} BORNE DE RECHARGE

Le jeudi 10 septembre 2015, Aymar de Germay, Président du SDE 18, a inauguré l'installation de la 1^{er} borne de recharge pour véhicules électriques à Chezal-Benoît. Cet événement s'est déroulé en présence d'André Vallini, Secrétaire d'État à la Réforme territoriale, de Yann Galut, Député du Cher, des Sénateurs du Cher, de Michel Autissier, Président du Conseil départemental, de Marinette Mitriot, Maire de Chezal-Benoît et vice-Présidente du SDE 18 et de nombreux élus du Département.

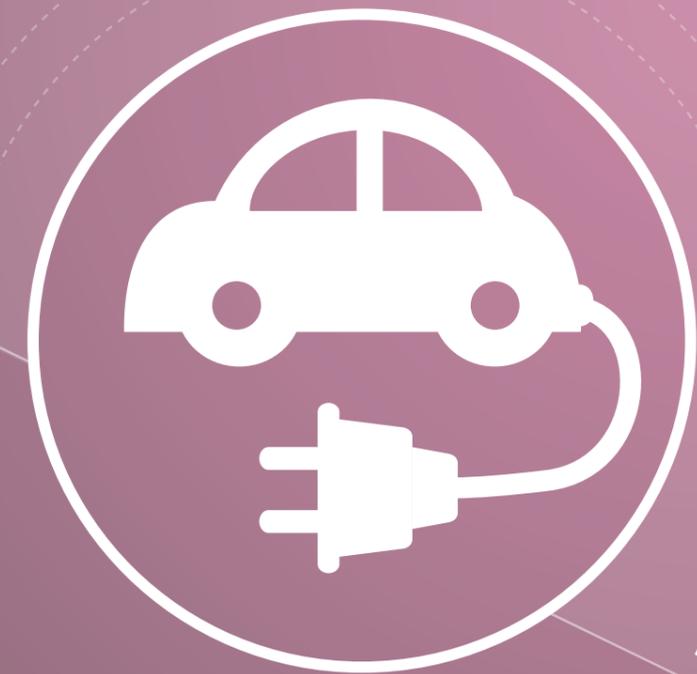
LE COÛT ESTIMATIF D'UNE BORNE

Le coût estimatif d'une borne

Marché départemental sous maîtrise d'ouvrage du SDE 18

- Estimation du coût **8 000 € HT**
- Financement
- État **50%**
- Conseil Général **10%**
- Collectivité (forfait) **800 €**
- SDE 18 = solde + TVA





FONCTIONNEMENT
DU SYNDICAT



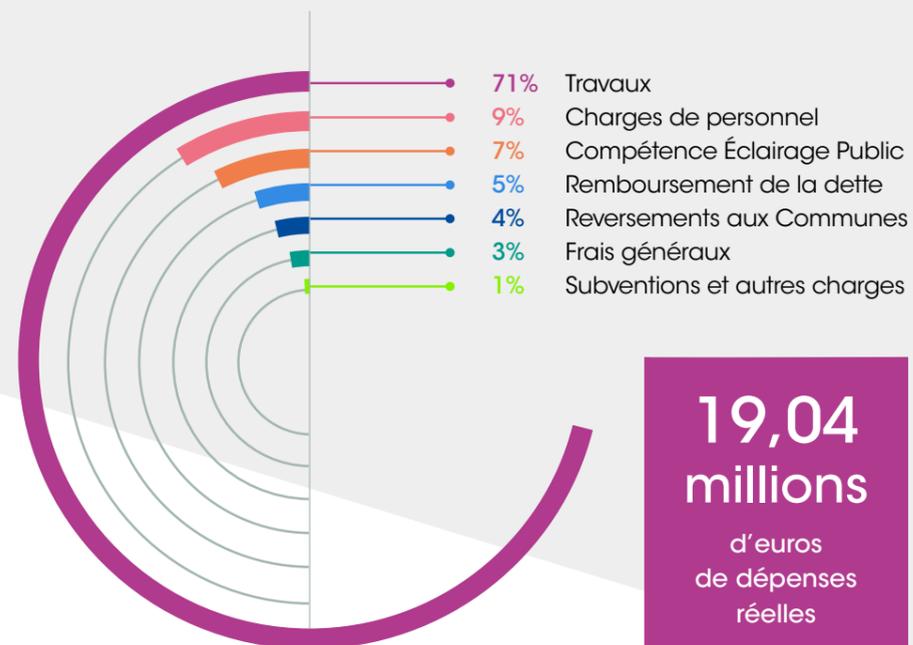
LES FINANCES DU SDE 18

En 2015, **13,39 millions d'euros** ont été consacrés aux travaux d'électrification et de télécommunication, d'éclairage public et aux bornes de recharge.

D'OÙ VIENT L'ARGENT ?



OÙ VA L'ARGENT ?



93%
de dépenses réelles d'investissement réinvesties pour les Collectivités adhérentes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LES DÉPENSES TAXE SUR L'ÉLECTRICITÉ

- **Les travaux sur les réseaux électriques** représentent **58 %** des dépenses d'équipement. Ces travaux concernent les extensions, enfouissements, renforcements et sécurisations, ainsi que les biens d'équipement du service (achats de terrain, postes de transformation).
- **Les investissements d'éclairage public** représentent **38%** des dépenses d'équipement.
- **Les travaux de génie civil** pour l'enfouissement des réseaux de télécommunication sont réalisés par le Syndicat dans le cadre de conventions de délégation temporaire de la maîtrise d'ouvrage, jusqu'à réception des travaux et la remise des ouvrages aux Collectivités. Ces travaux représentent **3%** des dépenses d'équipement.
- **Les travaux liés aux bornes de recharge** représentent **1%** des dépenses d'équipement.

13 394 616 millions
d'euros de travaux consacrés

LES POINTS ESSENTIELS DU COMPTE ADMINISTRATIF

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

1	Excédent de fonctionnement	+ 5 322 620,21 €
2	Déficit d'investissement	- 1 437 963,63 €
3	Résultat de clôture	+ 3 884 656,58 €

RESTES À RÉALISER REPORTÉS SUR LE BUDGET 2016

1	Dépenses d'investissement	+ 14 351 174,36 €
2	Recettes d'investissement	+ 11 416 337,92 €
3	Solde des restes à réaliser	- 2 934 836,44 €

RÉSULTAT À AFFECTER + 949 820,14 €



LES RESSOURCES HUMAINES

UNE ÉQUIPE ENGAGÉE

« Une équipe performante pour un service de qualité »

LES MOYENS HUMAINS

Le SDE 18 compte un effectif de 31 agents repartis dans les 11 services du Syndicat qui sont agencés en 2 pôles autour de la direction générale :

• La Direction Administrative et Financière

Elle coordonne la gestion de l'ensemble des ressources. Elle pilote les finances, les marchés publics, les ressources humaines et informatiques.

• La Direction Technique

Elle regroupe l'ensemble des compétences métiers du SDE 18 : l'électrification, le gaz, l'éclairage public, l'énergie, le Système d'Information Géographique, la mobilité électrique et le contrôle de concession.

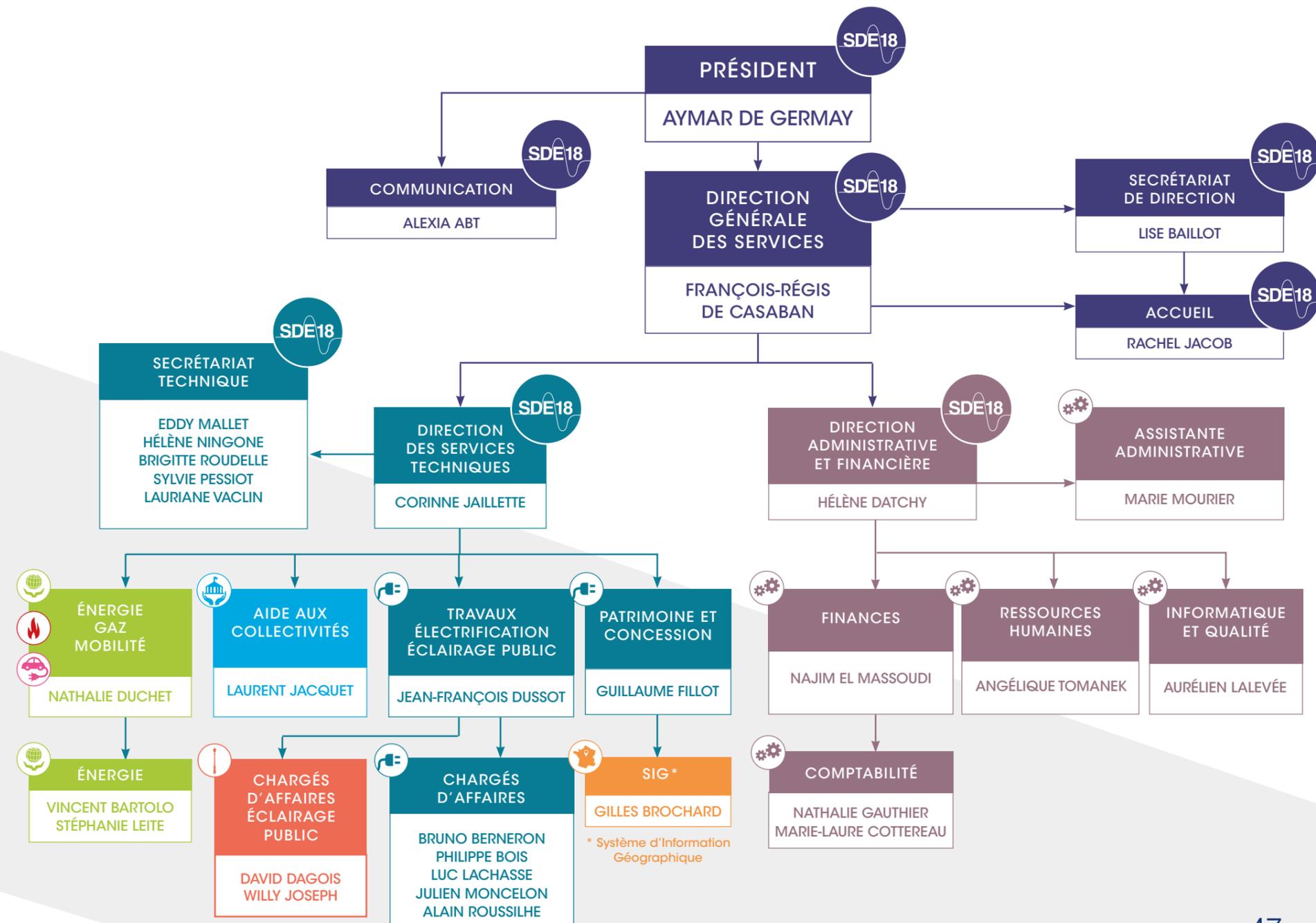
33 500 €
attribués au budget formation

117 jours
de formation

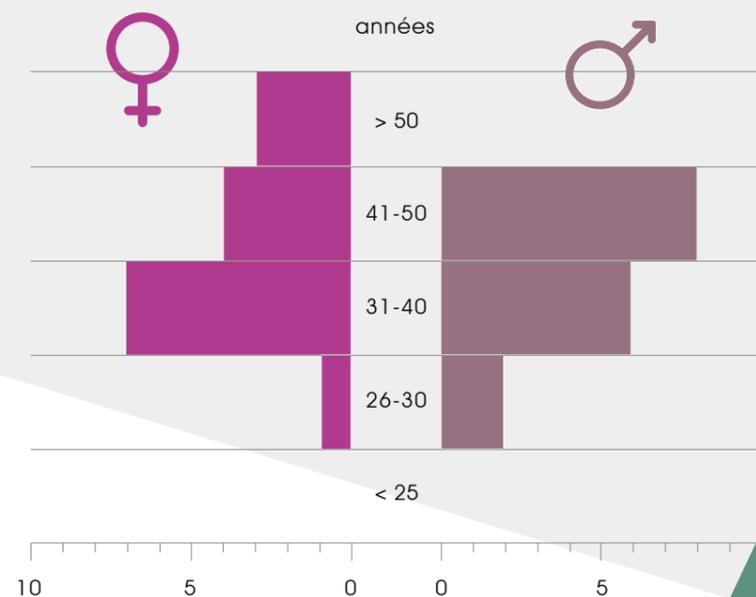


LA POLITIQUE DE FORMATION

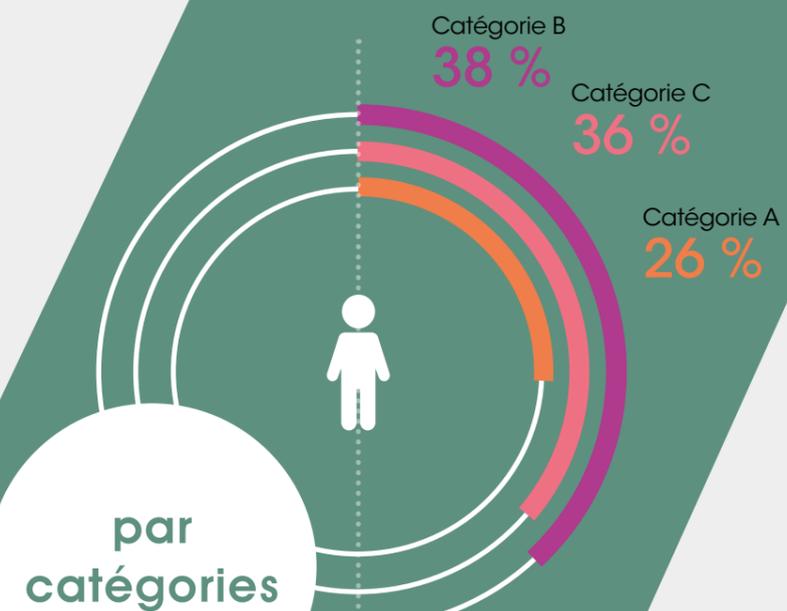
Les nombreux départs en formation sont motivés par un souci de maintenir et développer les compétences professionnelles des agents afin de répondre au mieux aux exigences économiques et techniques et aux obligations réglementaires.



PYRAMIDE DES ÂGES ET RÉPARTITION DES SEXES



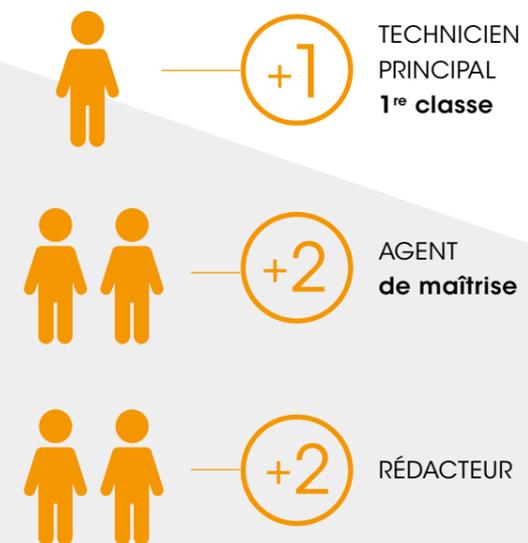
RÉPARTITION DES AGENTS



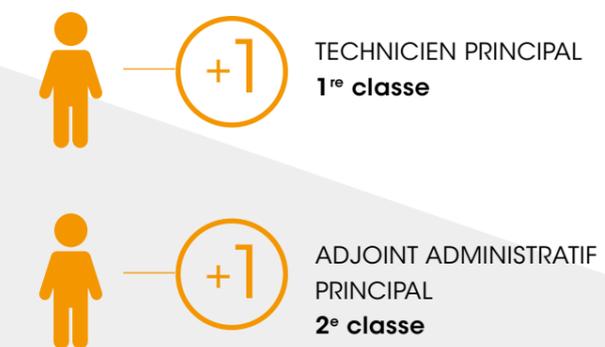
Les chiffres clés des Ressources Humaines en 2015



LES RÉUSSITES AUX CONCOURS



L'AVANCEMENT & LES PROMOTIONS



LES DÉPARTS



LES ARRIVÉES



INFORMER

EN TOUTE TRANSPARENCE

une des valeurs fondamentales du SDE 18

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical, organe délibérant du Syndicat, s'est réuni quatre fois au cours de l'année :

le 27 mars, le 26 juin, le 16 octobre et le 11 décembre.

Chaque séance du Comité débute par le traditionnel point détaillé du Président sur l'actualité du SDE 18.

LE BUREAU SYNDICAL

Au cours de l'année 2015, le Bureau syndical s'est réuni à **16** reprises. À cette occasion, le Président et les vice-Présidents évoquent l'ensemble des dossiers relatifs au bon fonctionnement du Syndicat et étudient préalablement chaque dossier soumis au vote du Comité.

LES COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES

Les commissions géographiques permettent d'informer et de sensibiliser les élus sur des sujets d'actualité. Ces 9 réunions regroupent en moyenne une trentaine de Communes. C'est un temps dédié à l'échange, à l'information pour les élus des Collectivités adhérentes et les services du SDE 18. Ces réunions participent au renforcement de la relation de proximité avec les adhérents, une des valeurs principales du SDE 18.

Ces réunions permettent également au SDE 18, de recenser les besoins des Collectivités pour l'année à venir et de tracer des perspectives d'actions ou de nouvelles compétences à mettre place.

« ... informer et sensibiliser les élus sur des sujets d'actualité. »



Rapports



Fiches

LA COMMISSION CONSULTATIVE DU SERVICE PUBLIC LOCAL

L'article L.1413-1 du Code général des collectivités territoriales définit les règles de gestion des services publics et impose notamment la création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux pour les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 hab.

À ce titre, la CCSPL du Syndicat s'est réunie deux fois au cours de cette année 2015. À cette occasion, la Commission a examiné les rapports suivants :

- le compte-rendu annuel de concession d'électricité ;
- le compte-rendu annuel de concession de gaz ;
- le rapport d'activité.

RENCONTRE ANNUELLE AVEC LES SECRÉTAIRES DE MAIRIE

Pour la 5^e année consécutive, Aymar de GERMAY a souhaité convier les secrétaires des Mairies du Département à une rencontre avec les services du Syndicat. Au cours de cette réunion sont abordés des points spécifiques comme les dispositifs proposés par le service Energie, les nouveaux modules de Latitude 18, le déploiement des bornes de recharge...

« ... une rencontre avec les services du syndicat. »



COMMUNICATION

VALORISER NOTRE TERRITOIRE

L'ensemble des supports de communication mis en place par le Syndicat a pour objectif d'associer l'ensemble des adhérents aux actions menées par le SDE18.

LES RÉDACTIONNELS

- Le **bulletin trimestriel** « Énergies communes » : diffusé 4 fois par an, cette publication a pour objectifs d'informer sur les actions menées avec les Communes, de relayer des questions nationales liées à la problématique énergétique, interview d'élus ;
- Le **rapport d'activité** ;
- Les **rapports de contrôle de concessions** électricité et gaz ;
- Les **fiches pratiques** qui sont enrichies et réactualisées chaque année afin d'apporter aux adhérents la meilleure qualité d'information possible sur le fonctionnement organisationnel du SDE 18 ou de ses missions.

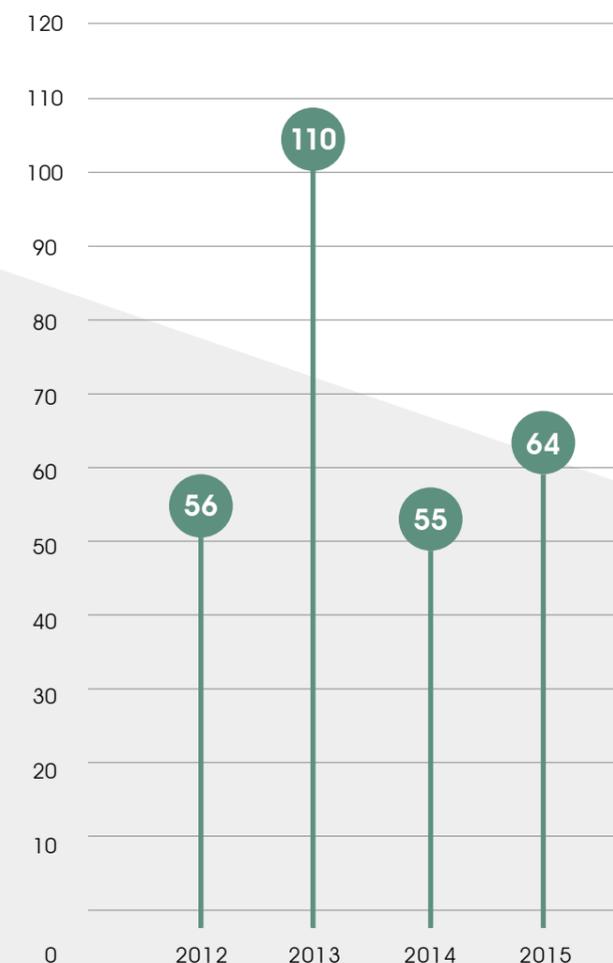
Informier
les Collectivités en
toute transparence
est une valeur forte
du SDE 18.

LA PRESSE ÉCRITE

Cette année, le service Communication a rédigé plus de **29 communiqués de presse** et réalisé autant de dossiers de presse. Ces informations régulièrement diffusées à la presse locale ont permis de faire connaître les actions et les missions du SDE 18. La revue de presse 2015 compte plus de **64 articles**.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE PARUTIONS



LES DIFFÉRENTS MÉDIAS

En 2015, **France 3** a consacré 3 reportages aux bornes de recharges E.Car'18.

Plusieurs interviews radios ont été réalisées sur les bornes de recharge, sur les innovations en Éclairage public et sur l'énergie.

PARTENARIAT

Dans le cadre de sa communication institutionnelle, le Syndicat Départemental d'Énergie du Cher a souhaité poursuivre, pour la 6^e année consécutive, son partenariat avec l'Association des Maires du Cher.

Cette collaboration se traduit par un visuel présentant l'actualité du Syndicat en 2^e de couverture de l'Agenda des Maires du Cher. Au titre de ce partenariat, le SDE 18 est présent dans l'espace partenaire de l'Assemblée générale des Maires du Cher qui se déroule chaque année au mois de juin.

Ce partenariat a deux objectifs :

- **Sensibiliser** les élus aux questions énergétiques.
- **Informier** sur le rôle et les compétences du SDE 18.



